

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 6 novembre 2024, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Suzanne Guilbault M. Nyx Pilon
Mme Kim Bernatchez Mme Michelle Payette
M. François Beaumont M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-RAG-6931

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 6.1 Renouvellement d'adhésion à la FQM
- 6.2 Autorisation de signature pour correction d'un acte notarié
- 6.3 Appui à la MRCVG
- 6.4 Camp le Terrier
- 6.5 Entrée du centre

Adoptée.

2024-RAG-6932

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances du 2 et 7 octobre 2024 tel que présenté.

Adoptée.

2024-RAG-6933

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 38 716.71 \$ et la liste des comptes payés au montant de 271 789.01 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 31 octobre 2024 au montant de 254 888.15 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 31 octobre 2024

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 80 148.56 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 430.32 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice présente au conseil la liste des permis émis en octobre 2024.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don de Dans'action

La directrice générale présente au conseil une demande d'aide financière de Dans'action. Comme le budget de don est limité, le conseil préfère concentrer le budget restant aux organismes de la municipalité.

2024-RAG-6934

FORMATIONS NUMÉRIQUES POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc reconnaît le besoin pour ses citoyens aînés de réduire la fracture numérique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc reconnaît que les formations de groupes permettent également de briser l'isolement;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation des subventions demandées par la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau, la municipalité de Bois-Franc souhaite participer activement au projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc identifie la bibliothèque de Bois-Franc comme lieux de choix pour la proximité avec les citoyens aînés;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le conseil municipal

- Prêtera gratuitement un espace pour que ses citoyens puissent bénéficier des formations numériques

- Accepte que la responsable de bibliothèque soit formée pour dispenser ces formations
- S'engage à assurer le bon entretien et la pérennité du matériel informatique mis à disposition et de privilégier l'accès à ce matériel pour les aînés
- Accepte que sa bibliothèque soit identifiée comme lieu où les aînés peuvent recevoir du soutien dans l'utilisation des technologies
- S'engage à respecter les droits d'auteur de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau pour tout matériel didactique fourni, et à s'assurer que la reconnaissance appropriée soit donnée à la TDSVG et aux autres contributeurs concernés lorsque requis ou lorsque l'occasion se présente

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre pour la téléphonie IP

La directrice générale présente au conseil une offre de la compagnie Tayo Solutions pour la téléphonie IP. Selon l'offre de la compagnie, le prix est très intéressant, mais il manque d'informations sur l'offre. Par exemple, le conseil voudrait savoir si les interurbains sont inclus dans l'offre, car rien ne l'indique clairement et les commentaires des autres compagnies qui ont changé pour la téléphonie IP ne sont pas très bons. Le conseil demande donc à la directrice de vérifier avec eux pour les interurbains et de voir avec Bell s'il n'y aurait pas un meilleur prix à obtenir pour garder la téléphonie actuelle. Nous y reviendrons à une prochaine séance lorsque la directrice aura toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

2024-RAG-6935

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL 2024 DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau (TDSVG) est responsable de la gestion des paniers de Noël destinés aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à offrir un soutien aux citoyens en situation de vulnérabilité, leur permettant de célébrer la période des Fêtes avec dignité;

CONSIDÉRANT QUE la TDSVG sollicite des dons financiers ou des dons sous forme de denrées non périssables pour constituer les paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE la TDSVG demande également le soutien des municipalités pour servir de point de chute lors de la distribution des paniers de Noël, qui aura lieu durant la semaine du 16 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc serve de point de chute pour la distribution des paniers de Noël à ses citoyens durant la semaine du 16 décembre 2024 et qu'elle mette à disposition un lieu adéquat pour la distribution et communique les détails logistiques à la TDSVG pour assurer une bonne coordination.

Adoptée.

APPUI À LA MRCVG – DEMANDE DE RENCONTRE ET D'OCTROI DIRECT POUR LE SOUTIEN URGENT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE – CELLULE DE CRISE FORESTIÈRE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la fermeture indéterminée et l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, menaçant la vitalité économique de la région et touchant plus d'une centaine d'emplois ;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de l'industrie forestière pour l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'ensemble du Québec ;

CONSIDÉRANT l'urgence d'obtenir des engagements clairs du gouvernement du Québec pour la sauvegarde à long terme de l'industrie forestière et le soutien direct aux travailleurs touchés ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mesures immédiates pour relancer les opérations forestières et stabiliser l'emploi dans la région ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'appuyer la résolution 2024-R-AG330 de la MRCVG ainsi que d'appuyer leurs demandes ci-dessous ;

- De demander une rencontre officielle avec les représentants du gouvernement du Québec suivants :
 - o Le premier ministre François Legault,
 - o La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maité Blanchette Vézina,
 - o Le ministre responsable de la région de l'Outaouais, Mathieu Lacombe,
 - o Le député de Gatineau, Robert Bussière ;
- De présenter lors de la rencontre une mise à jour complète de la situation dans la Vallée-de-la-Gatineau, basée sur les travaux de la cellule de crise, afin d'informer les représentants des impacts économiques et sociaux actuels et des mesures (solutions) requises pour la relance.
- **De demander** l'octroi direct du Bureau de mise en marché des bois pour :
 - o Accéder à un volume de 75 000 m³ de bois feuillus sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau (secteur harmonisé disponible prêt à la récolte), permettant ainsi de redémarrer les opérations forestières dès la mi-novembre ;
 - o Faciliter la fourniture de bois à deux usines intéressées par cette fibre (sous réserve de la conclusion d'ententes) ;
 - o Obtenir l'acceptation au Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des

régions de l'Outaouais et des Laurentides (PEEOL), avec une demande de 3 millions de dollars du programme pour compenser les coûts de transport du bois ;

D'obtenir des engagements concrets du gouvernement du Québec pour la sauvegarde et le développement à long terme de l'industrie forestière, incluant un plan d'action spécifique pour la Vallée-de-la-Gatineau et pour l'ensemble de la province, mettant l'accent sur le soutien aux travailleurs.

Adoptée.

2024-RAG-6937

APPUI À LA MRCVG – CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE POUR SOUTENIR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES ENTREPRENEURS EN TRANSPORT FORESTIER DE LA GATINEAU (CSEG) – CELLULE DE CRISE FORESTIÈRE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière constitue un pilier majeur de l'économie et de l'histoire de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture indéterminée et de l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, mettant en péril plus d'une centaine d'emplois directs et indirects dans la région ;

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle cellule de crise – filière forestière, établie par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) le 9 octobre 2024 pour répondre à cette situation ;

CONSIDÉRANT l'urgence de soutenir plus de soixante travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), qui sont directement touchés par cette fermeture ;

CONSIDÉRANT la demande d'un appui pour la création d'un fonds de démarrage de 800 000 \$ afin de soutenir la CSEG dans un projet de diversification des activités et de développement d'une nouvelle clientèle au-delà de la MRC, permettant ainsi une reprise rapide des opérations forestières et la préservation d'emplois qualifiés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau peut autoriser un financement spécial de 250 000 \$, par le biais du Fonds local d'investissement (FLI) à hauteur de 100 000 \$ et du Fonds local de solidarité (FLS) à hauteur de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces fonds permettront de constituer le fonds de roulement nécessaire au projet, tout en servant de levier pour attirer d'autres sources de financement (prêt bancaire, subvention, mise de fonds ou autres) ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'appuyer la résolution 2024-R-AG331 de la MRCVG ;

- **De demander** la mise en place d'un programme d'aide d'urgence temporaire destiné aux travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), afin de faciliter une reprise

rapide des activités forestières et de stabiliser l'économie locale ;

- **D'autoriser** l'octroi d'un financement spécial de 250 000 \$, provenant du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), respectivement à hauteur de 100 000 \$ et 150 000 \$, pour soutenir le fonds de roulement du projet d'urgence de la CSEG ;

- **De solliciter** le soutien d'Investissement Québec pour compléter le financement total requis de 800 000 \$, en vue de permettre une mise en œuvre rapide du programme, notamment par l'octroi de prêts, de garanties de prêt ou de subventions adaptées aux besoins du projet.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre de services pour suivi des carrières et sablières

La directrice présente au conseil une offre de la compagnie Droneexperts pour la lecture des carrières et sablières afin de déterminer le nombre exact de mètres cubes qui sort dans une année donnée. Comme nous avons de la difficulté à collecter les droits sur ces carrières et sablières, le conseil est intéressé à un tel processus, mais le coût de cette compagnie est trop élevé. Le conseil demande donc à la directrice de revoir avec la compagnie Mosaïc 3D qui avait fait une offre de services en 2022 et dont le coût était beaucoup plus bas. La directrice va donc faire le suivi avec la compagnie Mosaïc 3D et nous y reviendrons à la prochaine séance de conseil.

2024-RAG-6938

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIAM POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2025 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice.

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Suzanne Guilbault et résolu à l'unanimité des membres présents que le budget 2025 déposé par la RIAM soit adopté tel que présenté à cette fin.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Nouvelle date à déterminée pour rencontre avec la MRC

Comme par le passé, la préfète fait le tour des conseils municipaux afin de parler de la MRC et des enjeux qui nous touchent. La rencontre qui devait se faire à Bois-Franc le 12 novembre a dû être annulée de leur part donc, ils demandent une autre date de rencontre. Le conseil n'est pas disponible avant janvier donc, la directrice reviendra avec les dates de disponibilités de la MRC à la prochaine séance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Association des gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau

La directrice présente au conseil la communication envoyée par l'association. Cette communication explique et démontre tous les achats que l'association a pu effectuer avec l'argent qu'ils ont eu de l'as de pique de CHGA.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offres de services de Derek Danis

La directrice présente l'offre de M. Danis pour la capture des castors et autres animaux nuisibles. Comme nous avons déjà un trappeur avec qui nous faisons affaire et que celui-ci habite la municipalité, nous allons continuer avec lui.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre de Dunton Rainville

La directrice présente une offre de services de Dunton Rainville pour services juridiques. Comme nous sommes satisfaits de notre firme pour l'instant et que leur coût est beaucoup moins élevés que Dunton Rainville, le conseil n'accepte pas cette offre.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière de la Maison des Collines

La directrice présente une demande d'aide financière de la Maison des Collines. Le conseil est conscient que c'est une très bonne cause, mais comme le budget pour les dons est limité, le conseil préfère concentrer ses dons pour des organismes de la municipalité.

2024-RAG-6939

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

CONSIDÉRANT la demande de contribution du Carrefour Jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par le CJE sont importants autant pour les jeunes que pour les moins jeunes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire une contribution de 100 \$ pour l'année 2025.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don de la Maison de la Famille

La directrice présente une demande d'aide financière de la Maison de la Famille. Le conseil est conscient que c'est une très bonne cause, mais comme le budget pour les dons est limité, le conseil préfère concentrer ses dons pour des organismes de la municipalité.

2024-RAG-6940

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter une Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu par le Conseil de Bois-Franc d'adopter la Politique telle que présentée par la directrice générale et de remettre celle-ci à tous les employés et aux élus.

Adoptée.

2024-RAG-6941

ADOPTION DU CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter un Code de civilité au travail;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter de Code de civilité tel que présenté par la directrice générale et de remettre celui-ci à tous les employés et élus.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2024-223 – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Guilbault du dépôt du projet de règlement #2024-223 – Règlement sur la régie interne des séances de conseil de la municipalité de Bois-Franc.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déclaration des intérêts pécuniaires

Les élus remettent à la directrice générale les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires dûment signés. La directrice générale les consignera au présent livre des délibérations.

2021-RAG-6942

RÉVISION DU TAUX PAR KILOMÈTRE POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE le taux par kilomètre pour les frais de déplacement n'a pas été révisé depuis plus de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de déplacement sont de plus en plus élevés avec l'augmentation de l'essence, des pièces de voitures et des pneus;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de suivre le montant recommandé par la législation et la réglementation fiscales québécoises et de fixer le taux à 0.70\$/km.

Adoptée.

2024-RAG-6943

RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE D'AIDE POUR CHEMIN À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Bois-Franc l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

Nom du chemin :	chemin Parc Industriel
Longueur à compenser (km) :	6 km
Ressource transportée :	Bois

Nombre de camions chargés par année : 17 380

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 6 km.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2024-224 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par la conseillère Kim Bernatchez du dépôt du projet de règlement #2024-224 – Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

2024-RAG-6944

ACHAT D'UN VÉLO POUR LE CENTRE DE CONDITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le vélo au centre de conditionnement est brisé;

CONSIDÉRANT QUE les usagers du centre de conditionnement s'en servent beaucoup et que nous avons reçu des demandes pour en acheter un nouveau;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire l'achat d'un vélo pour le centre de conditionnement ne dépassant pas 300 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6945

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL ET DROIT DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE notre offre de service avec Dufresne, Hébert Comeau (Rino Soucy) arrive à échéance;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes très satisfaits des services offerts par cette firme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de renouveler l'offre de service de Dufresne Hébert Comeau pour l'année 2025 au montant de 400 \$.

Adoptée.

2024-RAG-6946

DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOMPTION-DE-MARIE

Il est proposé par la conseillère Kim Bernatchez et unanimement résolu d'accorder un montant de 200 \$ pour l'annonce au feuillet paroissial de l'Assomption de Marie pour 2025.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6947

ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de travaux version no 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera

apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proportion médiane et facteur comparatif pour 2025

La directrice présente au conseil une communication du MAMH concernant notre proportion médiane et notre facteur comparatif pour 2025. Ceux-ci seront respectivement de 84 % et 1.19.

2024-RAG-6948

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À LA FQM

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement avec la FQM au montant de 1 273.28 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6949

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CORRECTION D'UN ACTE NOTARIÉ

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissé dans un acte notarié suite à la cessation d'un chemin fermé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la correction doit être faite afin d'indiqué que le terrain a été cédé pour bonnes et valables considérations;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de correction pour la cessation du chemin portant les numéros de lots 4 234 006 et 4 234 007.

Adoptée.

2024-RAG-6950

APPUI À LA MRCVG - DEMANDE DE RÉVISION DE LA RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS POUR LES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES MRC DÉVITALISÉES

CONSIDÉRANT QUE les ententes de développement culturel (EDC) constituent une occasion pour le Ministère et les municipalités régionales de mettre en commun leurs connaissances du territoire et d'arrimer leurs actions en culture et en communications et que l'objectif est de soutenir le développement et la vitalité culturelle des territoires dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au

profit des citoyennes et des citoyens, dans une perspective de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel est un outil adapté aux réalités et aux besoins que les municipalités régionales de comté, en tant que gouvernement de proximité, sont à même de cerner et qu'elle constitue un levier de développement et de consolidation d'actions culturelles auxquelles des partenaires de divers horizons sont invités à contribuer ;

CONSIDÉRANT QUE les principes directeurs de l'entente sont :

- De faire une lecture commune des enjeux et des défis territoriaux;
- De favoriser des initiatives exclusives et complémentaires par rapport aux autres outils d'intervention;
- De viser des actions structurantes et innovantes, favorisant le développement et la consolidation de la vitalité culturelle dans le respect des priorités locales et régionales;
- De permettre une modulation des façons de faire d'un territoire à l'autre;
- De s'inscrire dans un processus de reddition de comptes et de gestion par résultats, ajusté en fonction de réalités territoriales.

CONSIDÉRANT QUE pour avoir accès à ce type d'entente de partenariat, les MRC dévitalisées doivent participer financièrement à la hauteur d'une contribution financière de 40% pour une contribution de 60% du ministère ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant élevé de contribution représente une charge financière importante dans les budgets, ce qui met en péril le développement culturel des territoires dévitalisés ;

CONSIDÉRANT QUE cette charge financière limite considérablement le déploiement et la création de nouvelles actions dans les MRC dévitalisées ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité loisir et culture qui s'est tenu le 10 octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la municipalité de Bois-Franc appui la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande au ministère de la Culture et des Communications d'effectuer la révision de la répartition des contributions financières pour les MRC dévitalisées dans l'objectif de permettre le déploiement et la création de développement culturel concret sur leur territoire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Camp le Terrier

La mairesse Julie Jolivette mentionne au conseil que le Camp le Terrier a une problématique concernant le budget. La dernière année s'est soldée par un déficit important et toutes leurs subventions ont été coupées pour l'année à venir. Ils devront revoir complètement leur budget et il faut s'attendre à une forte augmentation si nous voulons poursuivre avec le camp de jour.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Entrée du Centre Donat Hubert

La conseillère Suzanne Guilbault mentionne qu'elle est venue à un événement se déroulant dans la salle et elle a remarquée que l'entrée était problématique pour les chaises roulantes. Avec les années, le gel a fait travailler le sol et l'accès pour les chaises roulantes n'est plus adapté. Le conseil est donc en accord qu'il serait important d'inclure au budget un montant pour refaire l'entrée et replacer l'accès pour les chaises roulantes de l'autre côté pour faciliter l'accès à notre salle.

2024-RAG-6951

OFFRE DE SERVICES POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE DE MAZARS

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Mazars pour la vérification comptable pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes très satisfaits des services offerts par cette firme comptable;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Mazars pour la vérification comptable pour l'année 2024 au montant de 18 000 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2024-RAG-6952

PAVL – VOLET DOULE VOCATION – DOSSIER NO CVY93699

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Bois-Franc confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Annie Pelletier, directrice générale et Mme Julie Jolivette, mairesse sont dûment autorisées à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée.

2024-RAG-6953

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, dir. générale